

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

2023-104

**OBJET : Location d'une maison située 84 route de Taninges à Vétraz-Monthoux
Convention d'occupation précaire à intervenir avec Monsieur Christophe
GROSSET-BOURBANGE,**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 5° du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal pour la durée du mandat, par délibération N°2021.01 du 21 mai 2021,

Considérant qu'en date du 23/08/23, la commune de Vétraz-Monthoux a acheté à Madame et Monsieur GROSSET-BOURBANGE, leur maison située 84 route de Taninges, 74100 Vétraz-Monthoux,

Considérant que Monsieur Christophe GROSSET-BOURBANGE a fait une demande pour occuper temporairement son ex-propriété, au motif qu'il rencontre des difficultés pour se reloger,

D É C I D E

- De conclure une convention d'occupation précaire avec Monsieur Christophe GROSSET-BOURBANGE pour la maison située au 84 route de Taninges, de type T4 et d'une superficie de 90 m² sur un terrain de 800 m².
- De fixer la durée d'occupation à six mois : soit du jeudi 23 novembre 2023 au mercredi 22 mai 2024,
- De fixer la redevance mensuelle à 1100 €,
- De fixer un forfait mensuel de 10 €, correspondant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Vétraz-Monthoux, le
Le Maire,
Patrick ANTOINE

15 DEC. 2023

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le

15 DEC. 2023
15 DEC. 2023

